

	<i>Sécurité sociale inclus sauf forfait</i>
	STANDING ++
SOINS COURANTS	
Consultations, visites Généralistes signataires du CAS ^[2]	150%
Consultations, visites médecins spécialistes Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicales signataires du CAS ^[2]	150%
Consultations, visites Généralistes non signataires du CAS ^[2]	130%
Consultations, visites médecins spécialistes Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicales non signataires du CAS ^[2]	130%
Auxiliaires médicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeutes	150%
Analyses et examens de laboratoire	150%
Transport	100%
PHARMACIE	
Médicaments remboursés à 65% et 30%	100%
Médicaments remboursés à 15%	100%
HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE, AMBULATOIRE ET MATERNITÉ ⁽¹⁾	
Honoraires secteur conventionné signataires du CAS ^[2]	150%
Honoraires secteur conventionné non signataires du CAS ^[2]	130%
Frais de séjour secteur conventionné	150%
Honoraires secteur non conventionné	130%
Frais de séjour secteur non conventionné	130%
FJH dans les établissements hospitaliers	illimité
Chambre particulière (par jour) ou forfait ambulatoire - limitation durée : hospitalisation médicale /soins de suite/psychiatrie	80€ 90/90/30 jours
Frais accompagnant (par jour) - limitation : âge/durée	25 € < 16 ans /30 jours
Forfait de 18€ non pris en charge par le RO	FR
Transport	100%
OPTIQUE [VOIR GRILLE OPTIQUE AU VERSO]	
Monture + 2 verres simples	275 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe	350 €
Monture + 2 verres complexes ou très complexes	425 €
Lentilles remboursées ou non (forfait max/an/bénéficiaire)	150 €
Chirurgie réfractive	200 €
DENTAIRE	
Soins dentaires, parodontologie	100%
Inlay onlay, endodontie	250%
Inlay Core	300%
Prothèses dentaires remboursées par le RO	350%
Orthodontie remboursée par le RO	325%
Orthodontie non remboursée par le RO	300%
<i>Plafond dentaire (prothèses et actes non pris en charge)</i>	2 000 €
APPAREILLAGE - PROTHÈSES	
Prothèses auditives	225%
Autres prothèses	150%
Petit appareillage, pansements, accessoires, frais réparation audioprothèses	150%
Gros appareillage	100%
Orthopédie	150%
CURES THERMALES PRISE EN CHARGE PAR LE RO	
Frais d'établissement et honoraire	150%
Frais de transport et d'hébergement ⁽³⁾	400 €
PRÉVENTION	
DANS LA LIMITE D'UN FORFAIT ANNUEL	300 €
Dietéticien, ostéopathe, éthiopathe, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure ^[4]	30 €
Vaccins prescrits non remboursés	45 €
Contraception	60 €
Sevrage tabagique	80 €
Examen de la densitométrie osseuse (tous les 3 ans)	80 €
Vaccin anti-grippe	100%
Forfait dentaire : actes inscrits à la nomenclature (CCAM) non remboursés par la Sécurité sociale	200 €
Actes de prévention remboursés par la Sécurité sociale	100%
SOINS INOPINÉS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER pris en charge par le RO	125%
MATERNITÉ	200 €
OBSÈQUES - ALLOCATION ⁽⁵⁾	1 000 €
PARTICIPATION ACTIVITÉS SPORTIVES OU INTELLECTUELLES	35 €/an/contrat
Assistance	oui
Tiers payant	oui
Action sociale	oui

TOUS
LES
2 ANS

GRILLE OPTIQUE	
Un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans, sauf pour les mineurs (moins de 18 ans) ou en cas d'évolution de la vue. La période de 2 ans s'apprécie à compter de la date de souscription du contrat. Les forfaits optique incluent le ticket Modérateur.	
MONTURE	Max. 150 € intégré dans le forfait
VERRE SIMPLE	Verre simple foyer dont sphère est [-6 et + 6] et cylindre < ou = + 4,00
VERRE COMPLEXE	Verre simple foyer dont sphère est]-6 à + 6[ou cylindre > + 4,00 Verre multifocal ou progressif
VERRE TRÈS COMPLEXE	Verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont sphère]-8 à + 8 [Verre multifocal ou progressif sphérique dont sphère]-4 à + 4 [

(1) HOSPITALISATION

Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées par exemple) sont exclus.

Les remboursements sont limités aux frais réels engagés. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire. La participation forfaitaire de 1€, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient.

L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

Gratuité à partir du 3^e enfant.

(2) CAS : Les contrats d'accès aux soins, à destination des médecins conventionnés, ont pour objectif de modérer les honoraires afin de favoriser l'accès aux soins des patients et réduire leur reste à charge. Si le médecin n'est pas adhérent au CAS, la prise en charge est minorée et plafonnée.

(3) Par année civile et par bénéficiaire

(4) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales

(5) Adhérent, conjoint et enfants de plus de 12 ans bénéficiaires du contrat santé (délai de stage de 6 mois)

QUELQUES EXEMPLES POUR MIEUX COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

Vous vous faites poser une prothèse dentaire - Votre dépense 350 €

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 107,50€ et le taux de remboursement est de 70% ou 90% de la base selon votre régime

	STANDING ++ RÉGIME GÉNÉRAL	STANDING ++ RÉGIME LOCAL
Remboursement de la Sécurité sociale	75,25 €	96,75 €
Remboursement Identités Mutuelle	274,75 €	253,25 €
Reste à charge pour le patient	0 €	0 €

Vous consultez un médecin spécialiste secteur 2 ayant signé le CAS - Votre dépense 50 €

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 25€ et le taux de remboursement est de 70% ou 90% de la base selon votre régime

	STANDING ++ RÉGIME GÉNÉRAL	STANDING ++ RÉGIME LOCAL
Remboursement de la Sécurité sociale	16,50 €	21,50 €
Remboursement Identités Mutuelle	20,00 €	15,00 €
Reste à charge pour le patient	13,50 €	13,50 €

Vous vous faites faire des lunettes avec des verres complexes - Votre dépense 390 €

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 23,58€ et le taux de remboursement est de 60% ou 90% de la base selon votre régime

	STANDING ++ RÉGIME GÉNÉRAL	STANDING ++ RÉGIME LOCAL
Remboursement de la Sécurité sociale	14,15 €	21,22 €
Remboursement Identités Mutuelle	375,85 €	368,78 €
Reste à charge pour le patient	0 €	0 €